



Etat des lieux de sortie!!

Par **estlo**, le **17/05/2008** à **16:36**

bonjour,

J'ai fait l'etat des lieux de sortie de mon ancien appartement il y a 15 jours. rien n'était signalé à refaire dans l'etat des lieux. aujourd'hui je recois un courrier mentionnant que la tapisserie du mur ou j'avais posé un sticker va etre refaite et sera don prelevée sur ma caution!!

l'agence a t elle le droit de faire des travaux sans que des deteriorations soient mentionnés sur l'etat des lieux??

merci de votre reponse.

Par **Erwan**, le **17/05/2008** à **22:46**

Bjr,

un état des lieux mentionne au minimum les dégradations relevées dans les lieux. Je présume qu'il a été fait dans les formes, en votre présence et signé.

Si cet état des lieux ne mentionne rien d'anormal, c'est à fortiori qu'il n'y a pas de dégradation.

Dans ce cas, et si vous êtes à jour des loyers et des charges, le dépôt de garanti doit vous être restitué intégralement.